Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_07-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

Conseil d'Administration
Séance du 23 avril 2026 à 18h30

Délibération n°2026/04/07

Date de la convocation	17 avril 2026
Nombre de membres en exercice	***28***
Nombre de membres présents	***17***
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	20
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents et représentés	3
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative présents	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	4

Membres avec voix délibérative présents :
Collège des élus :
Mesdames Frédérique CONDET, Annie GERMIN, Patricia POUBLANC, Martine REARD et Céline ROSZCZKA ;
Messieurs Denis CANTIER, Benoit MOULIN, Rémi NICOLAS et Éric PEREDES ;

Collège des familles et associations :
Mesdames Caroline ALLARY, Christine DEMAY, Marlène JAFFIOL, Stéphanie ROY et Monique SAEZ ;

Collège de personnes publiques qualifiées :
Madame Laila ACHKAR

Membres sans voix délibérative présents :
Madame Isabelle LAFORGUE (Mairie de Cabrières)
Madame Bernadette FARCAK (Mairie de Saint-Gervasy)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :
Collège des élus :
Madame Florence LIMONES (pouvoir à Madame Céline ROSZCZKA),
Monsieur Frédéric COURRENT (pouvoir à Frédérique CONDET)

Collège des familles et associations :
Madame Chantal BOURNETON (pouvoir à Madame Caroline ALLARY),
Messieurs Alain BLASCO et Antoine GIL,

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_07-DE

DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS (REGIE)

DELEGATION AU PRESIDENT POUR LA CONTRACTUALISATION DE LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1412-2, L2221-2 à L2221-10, R2221-1 à R2221-26 et R2221-53 à R2221-62 ;

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2024 approuvant la création au 06 juin 2024, d'un établissement public administratif nommé « Centre Social ESCAL », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargé de porter le projet en matière d'animation sociale de Marguerittes et approuvant ses statuts modifiés en date du 18 juillet 2025 ;

VU les statuts de l'EPA, notamment son article 8 ;

VU la délibération du 23 avril 2026 de l'EPA Centre Social ESCAL relative à l'installation du Conseil d'Administration de l'EPA Centre Social ESCAL et à l'élection de son Président ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDERANT la nécessité de déléguer au ou à la Président(e) la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget en lien également avec la contractualisation de ligne de trésorerie.

2. Eléments de contexte

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, l'EPA Centre Social ESCAL peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.
Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de l'EPA. Les tirages de crédits s'effectuent en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

3. Incidence financière

Les crédits nécessaires au paiement des frais de dossier et les intérêts sont inscrits au budget primitif 2026 concernant l'ouverture de ligne de trésorerie.

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le 29/04/2026
ID : 030-930043245-20260423-DEL_2026_04_07-DE

4. Décisions

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

Article 1 : **DELEGUE** au Président la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Article 2 : **DELEGUE** au Président la possibilité de contractualiser une ou plusieurs lignes de trésorerie pour un montant maximal de 400 000 euros ;

Article 3 : **FIXE** à 10 000 euros HT le seuil en deçà duquel l'obligation de réalisation d'un compte-rendu spécial au Conseil d'Administration n'est pas applicable ;

Article 4 : **AUTORISE** au Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance

Frédérique CONDET

Président de Séance

Remi NICOLAS

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.
Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES (16 avenue Feuchères - 30941 NÎMES cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.
Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Remi NICOLAS
Président du *Centre Social ESCAL*

Publié le : 29/04/2026 10:14 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/60630